



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 005
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

**Agence Parcs Canada
Gatineau, Qc**

Titre : Remplacement des toilettes d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton	
N° de l'invitation : 5P468-22-0072/A	Date : 12 septembre 2022
N° de modification : 005	
N° de référence du client : 2230	
N° de référence de SEAG : PW-22-01003726	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 14 septembre 2022	Fuseau horaire : HAA/ADT
--	------------------------------------

F.A.B.:
Usine : Destination : Autre :

Adresser toute demande de renseignements à :
Christine Piché

N° de téléphone : 873-355-8841 **N° de télécopieur :** 1-855-983-1808

Courriel :
christine.piche@pc.gc.ca

Destination des biens, services et travaux de construction :
Voir aux présentes

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :

Adresse :

N° de téléphone :	N° de télécopieur :
--------------------------	----------------------------

Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :

Signature :	Date :
--------------------	---------------

N° de l'invitation :
5P468-22-0072/A

N° de la modification :
005

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
2230

Titre :
Remplacement des toilettes d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

MODIFICATION 005

La présente modification vise à :

- A) Répondre aux questions des soumissionnaires ;
- B) Ajout d'un document – pièce jointe de l'appel d'offre

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q3.** En raison de spécifications manquantes, contradictoires ou conflictuelles entre les assemblages de construction et la spécification écrite, pouvez-vous fournir une clarification pour tous les murs et plafonds GWB et le calendrier des panneaux d'appui pour carreaux, car les produits indiqués sur les dessins et dans la spécification écrite ont des propositions spécifiques (c.-à-d. l'indice de feu, la résistance à l'humidité, l'appui pour carreaux, etc.

L'assemblage de mur extérieur WT1 demande un GWB de 5/8", que nous supposons être le type X standard (ce n'est pas spécifié) et l'assemblage de mur WT1 demande un GWB de 16mm résistant aux abus, cependant l'assemblage de mur intérieur P2A demande un GWB de 16mm (pas de spécification) et P2B demande un Kerdi-Board imperméable de 16mm Schluter, les deux P2A et P2B sont étiquetés sur les dessins comme des assemblages de finition intérieure de mur extérieur sur la vue en plan, mais aucun détail de section de mur sur les Dwgs A-303, A-304 ni les détails de section typiques sur A-501, A-502 et A-503 ne montrent que deux produits GWB sont demandés dans les assemblages de mur extérieur. (c'est-à-dire les détails de section 6/501 et 9/501). La section 09 21 16, partie 2 du cahier des charges fait appel à deux formes spécifiques de panneaux GWB, 1) des panneaux résistants aux abus et 2) des panneaux résistants à l'humidité, ainsi qu'à un panneau d'appui à base de ciment qui n'est pas classé comme un produit GWB et qui est en contradiction avec la section 09 21 16, partie 3.3, Installation, sous-section 3.3, Planification des panneaux, page 7 sur 7, et la section 09-30 13, Carrelage, sous-section 2.7.1.2, Panneau d'appui pour carrelage.

- R3.** 09 21 16 comprend tous les produits GWB, y compris Abuse-Resistant et Moisture-Resistant (à la fois réguliers et résistants au feu). Aucun emplacement ne nécessite de panneau d'appui cimentaire et sera retiré des spécifications. Panneau d'appui demandé dans la sous-section 2.7.1.2 du 09 30 13 (KERDI-BOARD) requis dans tous les emplacements de douche et les toilettes B.F., comme indiqué dans les dessins d'architecture. Veuillez-vous référer au plan révisé A-100 pour des notes supplémentaires ;

- TOUTES LES PLAQUES DE GYPSE DERRIÈRE PT1 DOIVENT ÊTRE RÉSISTANTES AUX ABUS. RÉFÉREZ-VOUS AU PLAN DE FINITION A-102 POUR LES EMPLACEMENTS DE FINITION. LES PLAQUES DE GYPSE DOIVENT ÊTRE RÉSISTANTES AU FEU OÙ NÉCESSAIRE LORS DE L'ASSEMBLAGE.

- TOUTES LES PLAQUES DE GYPSE POUR LES MURS ET LES PLAFONDS DES SALLES DE BAIN DOIVENT ÊTRE RÉSISTANTES À L'EAU.

- TOUS LES PLAFONDS DOIVENT ÊTRE RÉSISTANTS AU FEU

- Q4.** Bardage en cèdre rouge de l'Ouest, le cahier des charges exige que la taille de la planche (nominale) soit de 1" x 4", comme vous le savez probablement, une planche S4S (surfacée 4 côtés) de 1" x 4" est en fait de 3/4" x 3 1/2" dressée ou finie, le cahier des charges indique également "profil et joints", pouvez-vous nous dire où cela est indiqué, après examen des dessins et du cahier des charges, nous ne trouvons aucune référence au profil ou aux joints (c.-à-d. bord carré ou biseauté, rainure et languette ou shiplap, etc. Le cahier des charges indique également une installation horizontale, les dessins d'élévation extérieure montrent une

N° de l'invitation :
5P468-22-0072/A

N° de la modification :
005

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
2230

Titre :
Remplacement de toitures d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

installation horizontale, mais le détail 6/503 indique une installation verticale. Pouvez-vous nous conseiller ?

Obtenir le prix et la disponibilité du bardage et du soffite en cèdre rouge de l'Ouest conformément au cahier des charges sera une tâche monumentale (c'est-à-dire 1 "X4" S4S, Clear Heart, etc.).), il sera très peu probable que nous trouvions des stocks déjà produits (sur le terrain) et les coûts associés à la production de si petites quantités de produit "clear heart" seront très élevés avec un long délai d'exécution ; vous pourriez envisager de modifier la spécification pour quelque chose de plus facilement disponible (c'est-à-dire du cèdre biseauté de 1 "X6", 1 "X8" ou 1 "X10"). Depuis Covid, les produits en cèdre rouge occidental sont rares ou inexistant sur la côte Est.

- R4.** Le cèdre blanc de l'Est doit être fourni à la place du cèdre rouge de l'Ouest pour les soffites WT2 et S1. Profils de parement et de soffite assortis. Les assemblages sont modifiés au plan A-100 révisé. Le profil peut être fraisé à partir de planches 1X6. Les dimensions peuvent varier de +/- 10 %.
- Q5.** Le bardage en cèdre semble être surfacé sur les quatre côtés ? Y a-t-il un profil spécifique à mettre sur le bâtiment, EX: Tung et rainuré, Shiplap, ou est-ce le bord carré qu'ils recherchent dans un 1" x 4" est également un peu petit.
- R5.** Reportez-vous au détail 7 A-503 réédité pour le profil de cèdre applicable à la fois au parement et au soffite. Se référer à la feuille rééditée A-503 détail 7 pour le profil en cèdre.
- Q6.** A de nombreuses références à OWJ (Open Web Joist), mais il n'y a pas de dessins ou de spécifications qui se rapportent spécifiquement à ce projet. Pouvez-vous confirmer s'il vous plaît ?
- R6.** Il s'agit de notes générales, fournies à titre de référence uniquement dans le cas où les soumissionnaires souhaitent fournir des OWJ comme alternative. La conception actuelle n'inclut pas les OWJ ; ces notes peuvent être ignorées.
- Q7.** Référez les exigences d'étaiyage, mais il n'y a pas de dessins ou de spécifications qui se rapportent spécifiquement à ce projet. Pouvez-vous confirmer s'il vous plaît ?
- A7.** Les exigences d'étaiyage (supports temporaires pendant l'érection de la charpente) sont la responsabilité de l'entrepreneur.
- Q8.** Notes sur la charpente en bois. #11 installation de mur et de revêtement de toit de référence avec les exigences de clouage. Cette référence est typique des exigences structurelles en matière de mur de cisaillement ou de diaphragme, mais il n'y a pas de référence spécifique sur les dessins structurels ou les spécifications écrites de l'appel d'offres pour les exigences en matière de mur de cisaillement ou de diaphragme (c. Il y a une référence dans la section 06 10 00, 2.2.5 Matériaux de menuiserie brute, mais il ne s'agit que d'une note générale sur les murs de cisaillement et le revêtement de diaphragme et contredit d'autres exigences de revêtement.
- R8.** Les exigences en matière de mur de cisaillement et de retenue ont été ajoutées aux plans structurels révisés ci-joints.
-

N° de l'invitation :
5P468-22-0072/A

N° de la modification :
005

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
2230

Titre :
Remplacement des toilettes d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

- Q9.** Boulons d'ancrage/boulons en J/supports de retenue : il existe de nombreuses notes et spécifications dans les documents d'appel d'offres faisant référence à la qualité et à la finition des écrous, boulons, boulons en J, boulons d'ancrage, etc. Cependant, dans la section de spécification écrite 06 10 00 2 Produits, sous-section 2.6.8 Accessoires et exécution de la partie 3, sous-section 3.3 Plaques de seuil, il est fait référence aux dispositifs de retenue et les boulons en J (boulons d'ancrage) doivent être en acier inoxydable, pouvez-vous s'il vous plaît indiquer si S/S les boulons d'ancrage sont une exigence, le coût associé aux produits S/S est beaucoup plus cher que le métal nu ou le produit galvanisé à chaud spécifié dans d'autres endroits et doit être clarifié.
- R9.** Boulons d'ancrage en acier inoxydable non requis.
- Q10.** Sous la partie 3 Exécution, sous-section 3.3 Plaques de seuil, article 3.3.1. » Fournir des boulons en J en acier inoxydable aux métiers du béton pour les incorporer dans la construction des fondations. Assurez-vous que la taille des boulons et la profondeur de placement (encastrement dans le béton) sont suffisantes pour résister aux forces de soulèvement déterminées conformément à la norme National « Code du bâtiment du Canada 2015 ». La conception structurelle de ce projet, en particulier les exigences de maintien/boulon d'ancrage dans une section de bordure/soulèvement du mur de fondation ne fait pas partie du CNB du Canada 2015, et ce projet n'est pas non plus classé comme « conception/construction », où le L'entrepreneur en fondation est responsable des critères de conception pour la taille et la profondeur des retenues ou des boulons d'ancrage pour ce projet, cela relève uniquement de la responsabilité de l'ingénieur en structure affecté au projet. Veuillez donner des conseils sur les exigences de maintien/boulon d'ancrage ?
- R10.** Veuillez-vous référer aux dessins de structure ci-joints pour les détails du boulon d'ancrage, de la plaque de base, de la fixation et du cisaillement conçus par l'ingénieur en structure du projet.
- Q11.** Isolation XPS de 3 po sous la dalle. Pouvez-vous confirmer si cette isolation est requise sous toute la dalle ou seulement sur le périmètre intérieur du mur de béton ?
- R11.** Nécessaire sous toute la dalle.
- Q12.** Pleine profondeur requise à l'extérieur de la fondation, et profondeur minimale de 2 pieds à l'intérieur du mur de fondation.
- R12.** Profondeur totale requise à l'extérieur de la fondation et profondeur minimale de 2 pi à l'intérieur du mur de fondation.
- Q13.** Il apparaît dans le détail 3/501 que la membrane bitumineuse du mur extérieur s'étend vers le bas sur l'extérieur de l'isolant de fondation XPS, mais ne montre aucune forme de panneau de protection, pouvez-vous me conseiller ?
- R13.** La jupe de gros calibre s'étend sur l'isolant de fondation XPS (Section 07 62 00 sous-section 2.1.3). Le panneau de couverture doit être fourni contre l'isolant conformément à la sous-section 2.3.4 de la section 07 21 13 du devis.
- Q14.** Bardage en cèdre rouge de l'Ouest
- a. Pouvez-vous fournir les exigences relatives aux profils et aux joints ?
- b. En se référant aux dessins et aux spécifications de l'offre, il semble y avoir des informations contradictoires sur l'installation horizontale et/ou verticale.
-

N° de l'invitation :
5P468-22-0072/A

N° de la modification :
005

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
2230

Titre :
Remplacement de toilettes d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

i. Le dessin d'assemblage WT2 indique clairement " Orientation horizontale ", mais les sections de détails des dessins A-501 et A-503 font référence à une installation horizontale et verticale. L'orientation du bardage et/ou la combinaison de l'installation horizontale et verticale est essentielle au facteur de gaspillage des matériaux, de l'ossature, des transitions et de l'installation de la main-d'œuvre. Pouvez-vous fournir des précisions sur l'installation prévue ?

ii. Le cerclage horizontal pour une installation de bardage vertical cause des problèmes de ventilation et d'humidité entre le bardage en bois et le pare-vapeur/air. Nous recommandons fortement que le cerclage soit installé en diagonale avec un démarreur ventilé pour permettre une ventilation et un contrôle de l'humidité appropriés. Cette installation en diagonale est un peu plus coûteuse, mais devrait être envisagée dans le cadre d'une modification de l'addendum afin d'assurer un processus d'appel d'offres concurrentiel et d'éviter des coûts supplémentaires après la soumission.

R14. WT2 doit être un parement horizontal sur des lattes verticales conformément à l'assemblage sur 2/A-100. Se référer aux plans révisés pour le profil de cèdre au détail 7/A-503.

Q15. Soffite en cèdre rouge de l'Ouest

a. Pouvez-vous fournir les exigences en matière de profils et de joints ? Nous vous suggérons de faire en sorte que les profils et les joints des soffites et des bardages soient identiques, ce qui augmentera le volume de produits à usiner sur mesure !

b. La spécification relative au contreplaqué résistant au feu s'applique-t-elle à toutes les zones de soffite ? (Remarque : de nombreux détails de soffite, par exemple 4/501, 1/502, etc., ne font pas référence au contreplaqué au-dessus du soffite en cèdre).

R15. L'assemblage exige du contreplaqué résistant au feu à tous les soffites. Reportez-vous aux assemblages sur 2/A-100.

Q16. Ossature et revêtement des murs extérieurs

a. Le détail 3/501 montre que le revêtement mural extérieur chevauche le mur de fondation conc. de 152 mm (6 po) et est scellé au mur de fondation par la membrane murale bitumineuse ? Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un détail de construction typique, car il favorisera la pourriture du revêtement de contreplaqué, qui est en contact direct avec le mur de béton. Pouvez-vous me conseiller ?

R16. Imperméabilisation du béton à prolonger jusqu'au sommet de la bordure en béton protégeant tout bois en contact. Le contreplaqué peut se terminer au bas de la plaque de seuil et n'a pas besoin de s'étendre au-delà. Veuillez-vous référer au plan révisé A-501.

Q17. Avez-vous une épaisseur du gravier existant à enlever des allées et du parking ?

R17. Supposez une profondeur de 75 mm de gravier existant.

Q18. Savez-vous quelle est l'épaisseur des plaques de béton existantes qui doivent être retirées ?

R18. Devis à inclure pour l'enlèvement de dalles de 100 mm d'épaisseur.

Q19. Quelle est la taille et la profondeur de la bouche d'égout existant qui doit être supprimé ?

R19. Supposons un diamètre intérieur de 1050 mm et une profondeur de 8'.

N° de l'invitation :
5P468-22-0072/A

N° de la modification :
005

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
2230

Titre :
Remplacement des toilettes d'Ingonish Beach, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

Q20. Avez-vous des informations supplémentaires sur le granit composé qui sera utilisé sur la passerelle ? Est-ce que des fines de concassage pourraient être utilisées à la place ?

R20. Les passerelles peuvent être faites avec de la pierre de concassage régulière selon les spécifications.

Q21. Nous n'arrivons pas à trouver d'indication sur les plans où la ligne d'eau passe de la source au bâtiment, il y a une ligne sur les dessins mécaniques et une autre ligne différente sur les dessins électriques qui semblent être contradictoires. Pouvez-vous nous éclairer ?

R21. La conduite d'eau est située à 15 pieds au nord du trou d'homme existant sur le site. La ligne de flottaison traverse la route depuis le terrain de football après avoir emprunté la route de la plage depuis le sentier Cabot. La conduite d'eau a été installée en 2017. Elle alimente actuellement la structure des toilettes portatives à chasse d'eau sur place.

B. AJOUT D'UN DOCUMENT – PIÈCES JOINTES DE L'APPEL D'OFFRE

Veillez-vous référer au document téléchargé le 12 septembre 2022.

**A-100 REVISED
A-501 REVISED
A-503 REVISED**

LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.